

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents ou représentés : **32**

Qui ont pris part à la délibération : **32**

Date de la convocation : **04/12/2014**

Date d'affichage : **08/12/2014**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du LUNDI 15 DECEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze et le quinze décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE,

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - Maria De Fatima FIANDINO - Pascal CORDÉ - Aimé GARNIER - Patricia BERENGUIER - Élisabeth CAILLAT - Margaret LOVERA - Anthony GIRAUD - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Marie-Ly GARCIA - Monique LEBLANC - Jean-Jacques GABERT - Patrick CLAUDEL - Johan TOUCAS - Valérie ROBIN - René LE VIAVANT - Michel DALLARI - Carole RUIZ - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI - Jean-François FARNET - Patricia PENCHENAT -

POUVOIRS : Sébastien MACREZ à Marc Etienne LANSADE / Jeanne LAURITO à Jonathan LAURITO / Renée FALCO à Audrey TROIN /

ABSENT : Patrick GARNIER

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

La Base Nautique de la Ville de Cogolin organise, tout au long de l'année, des activités de loisirs nautiques et aquatiques et des loisirs sportifs, des stages sportifs, des offres de service à destination d'un large public.

Cet établissement fonctionne, toute l'année, à l'exception des vacances de Noël, du lundi au samedi (suivant la période), y compris pendant la saison estivale (juillet, août) selon un calendrier précis.

Un règlement intérieur définit les conditions de participation aux activités.

Le Conseil Municipal en ayant délibéré, décide d'approuver le règlement intérieur ci-annexé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits à
L'UNANIMITE.



Le Maire,

Marc Étienne LANSADE

N° 2014/165

REGLEMENT INTERIEUR DE LA BASE NAUTIQUE MUNICIPALE